



Yves Détraigne

Sénateur de la Marne



JANVIER 2014

Alea jacta est ...

Lors de son intervention en discussion générale, Yves Détraigne est de nouveau monté au créneau pour défendre la spécificité de la Seconde Chambre. En effet, outre la différence du mode d'élection par rapport aux députés, les sénateurs sont généralement élus sur leur légitimité liée à leur ancrage territorial et, en empêchant au sénateur de détenir un mandat exécutif local, on va changer profondément notre régime parlementaire qui sera composé de deux assemblées jumelles. Cette disposition est d'autant plus regrettable pour l'équilibre de nos institutions que, selon la Constitution de la Cinquième République, le Sénat représente les collectivités territoriales et que c'est le cumul de la fonction de sénateur avec un mandat local qui fait la spécificité des sénateurs...

*** A la suite de l'examen par le Sénat, les députés ont supprimé toutes les modifications introduites par leurs collègues qui souhaitaient, d'une part, limiter à une seule fonction exécutive locale le cumul avec le mandat de sénateur et, d'autre part, interdire le cumul de plusieurs indemnités liées à un mandat local, national ou européen, en les plafonnant au montant de l'indemnité parlementaire de base.*

Halte à la généralisation...

Suite au refus, par le Bureau du Sénat, de lever l'immunité parlementaire de Serge Dassault, un certain nombre de réactions se sont fait entendre à l'encontre du Sénat en général. Ce bureau est composé de 26 membres et le vote est secret. Il a manqué deux voix pour lever l'immunité du sénateur de l'Essonne.

Bien qu'Yves Détraigne ne connaisse pas le dossier qui a été présenté lors de cette réunion et qui a conduit à ce vote, il a regretté la décision finale qui dégrade l'image qu'ont les citoyens de la Seconde Chambre. Au vu des courriels de réaction reçus, il déplore également que le choix opéré par 26 sénateurs soit instrumentalisé pour juger de son action en faveur de l'intérêt général.

Notons que ce vote, contrairement à ce qu'en disent les détracteurs du Sénat, n'empêche pas les juges de convoquer Serge Dassault à tout moment pour l'entendre, mais seulement de le placer en garde à vue.



© M1/DICOM/C.Montagné

Les sénateurs Détraigne et Klès sont intervenus lors du débat national sur la "Justice du 21^{ème} siècle" où ils ont présenté les conclusions de leur rapport "Pour une réforme pragmatique de la justice de première instance" publié en octobre dernier.

Précisant que l'objectif des réformes actuelles était de remettre le citoyen au cœur de la Justice, la Garde des sceaux a évoqué la nécessité de créer une juridiction unique, un tribunal de première instance qui facilite l'accès du citoyen à la Justice, et de repenser l'organisation des tribunaux en s'appuyant notamment sur les technologies numériques. En défendant l'idée que le justiciable, où qu'il se trouve sur le territoire, doit avoir un accès facile à la Justice, la ministre de la Justice est en accord avec les recommandations du rapport sénatorial.

Temps d'Activités Périscolaires et responsabilités juridiques

Le ministre de l'Education nationale vient de confirmer à Yves Détraigne que les nouveaux rythmes scolaires ne modifiaient pas la responsabilité que les organisateurs des activités périscolaires (communes, EPCI) ont à l'égard des élèves qui y participent. Dans la mesure où ces activités sont facultatives pour les élèves, les enfants, que leurs familles n'ont pas souhaité inscrire et qui rentrent donc chez eux, sont bien sous la responsabilité de leurs parents durant ce temps périscolaire.



Yves Détraigne est intervenu en séance publique sur la proposition de loi de Jacques Mézard portant réforme de la **comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC)**. L'occasion de rappeler que cette procédure permet d'alléger les audiences correctionnelles des affaires simples dans lesquelles les auteurs reconnaissent les faits et donc de diminuer les délais de jugement des juridictions répressives. Elle conduit aussi à un prononcé de peines plus efficaces, car une peine acceptée par l'auteur des faits ayant préalablement reconnu sa culpabilité sera mieux exécutée.



Yves Détraigne s'est associé à un appel de l'association Entraide aux malades de myofasciite à macrophages pour demander à la ministre de la Santé la mise à disposition de **vaccins sans sels d'aluminium**. En 2012, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et l'Institut de veille sanitaire ont reconnu officiellement le lien entre cette maladie rare et les sels d'aluminium utilisés dans certains vaccins...

L'application du principe de précaution plaide donc pour la mise à disposition des personnes qui le souhaitent de vaccins sans sels d'aluminium.



SUBVENTIONS À L'AGROALIMENTAIRE

Yves Détraigne a interpellé le Premier ministre et son Ministre de l'agriculture sur la décision prise de subventionner l'agroalimentaire breton et ses répercussions directes et graves pour les autres régions de France, notamment en Champagne-Ardenne. En effet, ce choix risque d'entraîner une relocalisation des productions animales en Bretagne alors même que cette région concentre déjà une part prépondérante de la production de porcs, volailles de chair et œufs. S'il est compréhensible que le gouvernement veuille maintenir ou relancer l'activité en Bretagne, en particulier dans l'agroalimentaire qui représente plus du tiers des emplois bretons, il faut plutôt qu'une réponse soit donnée au manque de compétitivité des entreprises françaises (fiscalité pesante, contraintes administratives...) sur l'ensemble du territoire.



Yves Détraigne s'est associé à la proposition de loi de son collègue Hervé Maurey visant à **renforcer la protection des épargnants, titulaires ou bénéficiaires de contrats d'assurance sur la vie et d'avoirs bancaires.**

Cette initiative vient étendre aux avoirs bancaires inactifs les obligations de recherche des titulaires et de transparence sur les recherches qui existent désormais pour les contrats d'assurance sur la vie.

Dans un rapport publié en juillet 2013, la Cour des comptes a estimé à, au minimum, 1,2 milliards d'euros les avoirs bancaires non réclamés et 2,7 milliards d'euros l'encours des contrats d'assurances vie non réclamés.



© Clichés D Lepage



C'est décidé ! La France proposera d'inscrire, sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, comme paysage culturel, les coteaux, maisons et caves de champagne et, au titre des biens culturels, les climats du vignoble de Bourgogne. Ces dossiers complémentaires qui illustrent la valeur universelle exceptionnelle du vignoble français, seront examinés par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2015. (Plus d'information sur www.paysagesduchampagne.fr)



A Bourgogne, Yves Détraigne a remis une médaille à Francis Quantinet, maire qui ne se représente pas mais qui a servi 31 ans son village.



Yves Détraigne était aux audiences solennelles de rentrée du tribunal de commerce et du tribunal de grande instance et de la Cour d'Appel de Reims.

Le sénateur a assisté à l'Assemblée générale des Jeunes Agriculteurs de la Marne à Châlons-en-Champagne.

Yves Détraigne était au lancement de la flotte de véhicules électriques d'ERDF en région Champagne-Ardenne.

Le sénateur marnais a participé à l'Assemblée générale de l'Union motocycliste de la Marne.

Dans l'hémicycle, en février...

Proposition de loi visant à reconnaître le vote blanc aux élections, proposition de loi visant à affirmer la liberté de choix des maires quant à l'organisation des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré, débat sur l'évolution des péréquations communale, intercommunale et départementale après l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2014...